

# **ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE VALLORCINE**

## **Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire Samedi 2 décembre 2017**

### **Procès-Verbal de séance**

Le **Samedi 02 décembre 2017 à 14h00**, sur convocation du Président de l'AFP, s'est réunie l'Assemblée des Propriétaires en Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire.

#### **Assistaient également :**

Nathalie BERNHARDT, Secrétaire -Comptable AFP, Julie CHABOUD, Chargée de mission Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Freddy CONTAT, Centre Régional de la Propriété Forestière, Antoine ROUILLON, Directeur Société d'Economie Alpestre 74, Emmanuel COGNET, Technicien Pastoral Société d'Economie Alpestre 74

---

#### **Ordre du jour :**

##### **Assemblée Générale Extraordinaire:**

1. Demandes d'adhésion à l'AFP
2. Validation du règlement intérieur
3. Modification statutaire de la composition du Syndicat

##### **Assemblée Générale Ordinaire:**

4. Projet de plan de gestion forestière
5. Projets de dessertes sylvo-pastorales « La Villaz-Amont de Barberine »
6. Programme de travaux 2018-2019
7. Election de 3 syndics
8. Questions diverses

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

*Étaient présentes ou représentées :*

**521 voix sur 996**

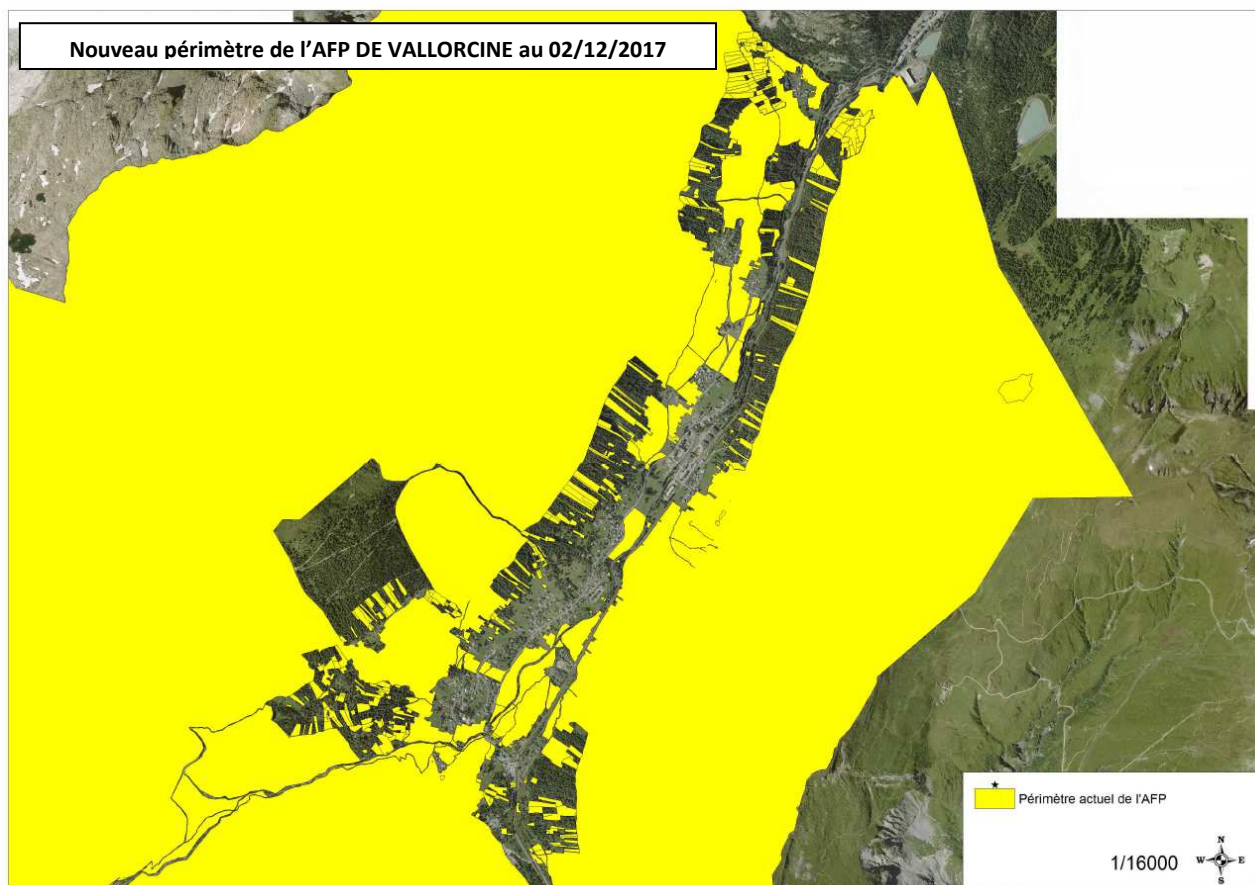
Michel ZANNONI, Président de l'AFP DE VALLORCINE, ouvre la séance et précise que le quorum des voix est atteint. Jérémie VALLAS, Maire de Vallorcine, souhaite la bienvenue à l'ensemble des propriétaires.

### **1. EXTENSION DU PERIMETRE DE L'AFP : NOUVELLES ADHESIONS**

Monsieur le Président, Emmanuel COGNET de la SEA 74 ainsi que Freddy CONTAT du CRPF, rappellent la démarche engagée par le Syndicat de l'AFP depuis 2015 pour développer une gestion forestière sur le territoire de Vallorcine. Afin que celle-ci soit possible et ambitieuse, il s'est avéré nécessaire d'associer un périmètre de travail élargi par rapport au périmètre actuel de l'AFP de Vallorcine qui ne couvre pas l'ensemble des terrains boisés privés. Un travail de sensibilisation des propriétaires a été confié au CRPF et à la SEA74 afin de répondre à cette demande du Syndicat.

La consultation écrite des propriétaires organisée, portait sur un périmètre de 132,40 hectares, représentant 1240 parcelles et 173 comptes cadastraux. Le retour de demande d'adhésion volontaire à l'AFP représente au jour de l'Assemblée Générale **44,3956 hectares, 42 comptes cadastraux et 426 parcelles**. Le CRPF signale la réception de 4 bulletins de propriétaires refusant l'adhésion à l'AFP.

Après échanges et discussion, l'Assemblée Générale valide à l'unanimité ces demandes d'adhésion à l'AFP qui portent ainsi le nouveau périmètre à **3 652 hectares 80 ares 00 ca, 406 comptes cadastraux et 3 264 parcelles**.



**Étaient présentes ou représentées :**  
**563 voix sur 1075**

## **2. VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AFP**

Monsieur le Président ainsi que Freddy CONTAT du CRPF, présentent le contexte de gestion sylvo-pastorale que souhaite développer l'AFP de Vallorcine ainsi que la proposition du Syndicat de mettre en place un règlement intérieur de l'AFP. Après une présentation des fonctions et des enjeux que représentent les peuplements forestiers au sein du périmètre de l'AFP, il est donné lecture de façon exhaustive du projet de règlement intérieur. Ce règlement, composé d'un préambule et de 6 articles, régit le fonctionnement du volet forestier de l'AFP de Vallorcine

**Après échanges et discussion, l'Assemblée Générale valide à l'unanimité ce règlement intérieur qui pourra être amendé lors des prochaines Assemblées Générales si le contexte le nécessite.**

## **3. MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMPOSITION DU SYNDICAT**

Monsieur le Président ainsi qu'Emmanuel COGNET de la SEA de Haute-Savoie, indiquent que le Syndicat propose une modification statutaire relative à la composition du Syndicat. En effet, compte tenu de la mise en place d'une gestion sylvo-pastorale au sein du périmètre de l'AFP, le Syndicat propose à l'Assemblée Générale d'augmenter le nombre de Syndics de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Il est proposé que ces 3 membres auront, plus particulièrement, pour mission de suivre l'activité liée au volet forestier de l'AFP.

Ainsi, il est proposé de rédiger le 1<sup>er</sup> alinéa de **l'Article 10 Syndicat** de la façon suivante :

*« Le Syndicat se compose de 15 membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants dont 3 auront, plus particulièrement, la mission de suivre l'activité forestière de l'AFP ».*

**L'Assemblée approuve à l'unanimité cette modification statutaire de composition du Syndicat.**

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **4. PROJET DE PLAN DE GESTION FORESTIERE**

Monsieur le Président ainsi que Freddy CONTAT du CRPF présente la proposition du Syndicat de mettre en place un plan de gestion forestière au sein de l'AFP. Celui-ci a pour objectif de caractériser les peuplements forestiers inclus dans le périmètre de l'AFP, de définir des objectifs de gestion par secteur (forestiers, sylvo-pastoral ou reconquête pastorale), de planifier les interventions dans les 20 années à venir ainsi que d'établir des bilans périodiques. Il est proposé que ce plan de gestion soit élaboré par l'AFP de Vallorcine avec l'appui technique du CRPF et de la SEA74.

**L'Assemblée approuve à l'unanimité le projet d'élaboration par l'AFP de Vallorcine d'un plan de gestion forestière.**

### **5. PROJETS DE DESSERTES SYLVO-PASTORALES « La Villaz – Amont de Barberine »**

Monsieur le Président, Monsieur Jean-François DESHAYES, Conseiller municipal et Emmanuel COGNET de la SEA74 évoquent le Schéma de desserte élaboré par la Commune de Vallorcine en 2016 qui avait pour objectif de définir, sur l'ensemble du territoire communal, le potentiel de dessertes sylvo-pastorales par route, piste de débardage ou câble mâât. Suite à cette analyse, un projet de desserte sylvo-pastorale concerne particulièrement l'AFP de Vallorcine. Il s'agit d'un projet de desserte type route forestière reliant le hameau de la Villaz à l'amont de Barberine permettant de desservir de l'espace pastoral à reconquérir et de l'espace forestier dont une partie est atteinte par les attaques de scolytes. Cette desserte présenterait également un intérêt pour le cheminement pédestres et VTT en direction du hameau de Barberine. Il est précisé que ce projet n'a pas fait, à ce jour, l'objet d'étude technique foncière et financière détaillée et que le Syndicat propose de travailler sur ce dossier.

**L'Assemblée approuve à l'unanimité cette intention de projet de desserte sylvo-pastoral « La Villaz – Amont de Barberine » et mandate le Syndicat pour avancer sur la faisabilité de ce projet.**

### **6. PROGRAMME DE TRAVAUX 2018-2019**

Monsieur le Président et Emmanuel COGNET de la SEA74 présentent deux projets de travaux proposés par le Syndicat qui ont fait l'objet d'une consultation d'entreprises sur la base d'un cahier des charges techniques prédéfini par l'AFP. Il s'agit des opérations suivantes, qui avaient fait l'objet d'une validation de principe lors de l'AGO de décembre 2016 donnant mandat au Syndicat pour instruire ces dossiers.

- **Débroussaillage Les Mayens** : montant total de l'opération de **15 628,00 euros TTC**, assistance SEA comprise.
- **Aménagement d'un accès Les Montets** : montant total de l'opération de **8 750,00 euros TTC**, assistance SEA comprise.

Il est précisé que ces opérations feront l'objet de sollicitation d'aides financières auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie et de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Le reste à charge étant apporté par l'AFP et la Commune de Vallorcine.

En complément des deux opérations de travaux chiffrés et validés, sont présentés les projets de travaux proposés par le Syndicat afin de reconquérir de nouvelles surfaces pastorales et d'améliorer les conditions de pâturage des troupeaux. Les projets identifiés concernent la reconquête pastorale sur le secteur du Couteray, des Ruppes et des Saix Blancs ainsi qu'un projet de captage d'eau sur le secteur des Ruppes-Siseray afin d'alimenter les points d'abreuvement et les pâturages. Ces quatre projets évoqués n'ont pas fait l'objet de chiffrage à ce jour et nécessiteront l'élaboration d'une faisabilité technique et financière au cours de l'année 2018.

**L'Assemblée valide à l'unanimité le programme de travaux relatif aux opérations de débroussaillage des Mayens et l'aménagement d'un accès aux Montets d'un montant total de 24 378,00 euros TTC.**

L'Assemblée mandate le Syndicat de l'AFP pour poursuivre l'examen et l'instruction technique et financière des 4 projets de travaux de reconquête pastoraux et d'alimentation en eau ci-dessus.

Il est également demandé à l'assistance de la SEA 74 de formaliser au mieux la nature et le coût des travaux et il est donné pouvoir au Syndicat de rechercher les financements les plus appropriés.

## **7. ELECTION DES SYNDICS**

Monsieur le Président indique que conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour d'élargir la composition du Syndicat à 3 membres supplémentaires en lien avec la gestion forestière, il est nécessaire de procéder à leur désignation. Monsieur le Président fait appel aux candidatures de Syndics. Deux candidatures au poste de Syndics titulaires se déclarent : il s'agit d'André BOZON et d'André DEVILLAZ. L'élection des Syndics se déroule à main levée. André BOZON et André DEVILLAZ sont élus à l'unanimité au poste de Syndics titulaires. Le troisième poste de Syndic titulaire est déclaré non pourvu, il fera l'objet d'une élection lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

**L'Assemblée confirme cette élection au poste de Syndics titulaires André BOZON et André DEVILLAZ.**

## **8. APPROBATION DE LA GESTION DU SYNDICAT**

Monsieur le Président ainsi qu'Emmanuel COGNET présentent aux membres de l'Assemblée Générale, le Budget Primitif 2017 voté le 14 mars 2017 par le Syndicat. La **section de fonctionnement** de ce budget 2017 s'équilibre à 42 086,89 euros et la **section d'investissement** s'équilibre à 49 155,73 euros. Pour une complète information de l'Assemblée des propriétaires, Monsieur le Président présente également l'exécution du budget à la date du 30 novembre 2017. Après discussion, aucune remarque particulière n'est prononcée.

**L'Assemblée Générale Ordinaire, valide à l'unanimité ces informations comptables.**

## **9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Julie CHABOUD, Chargée de mission de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB), confirme à l'Assemblée du soutien de la CCVCMB aux actions sylvo-pastorales conduites par l'AFP de Vallorcine en partenariat avec le Commune de Vallorcine.

D'autre part, Julie CHABOUD, informe l'Assemblée que la CCVCMB va élaborer au cours de l'année 2018 un Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans le cadre de la politique ENS du Département de la Haute-Savoie.

Ce contrat consistera à définir une politique ENS à l'échelle communautaire en faveur des milieux naturels prioritaires retenus par le Département à savoir les zones humides, rivières, forêts naturelles, espaces pastoraux et lacs d'altitudes. Ce contrat consistera à définir un plan d'actions en faveur de ces milieux dont les espaces pastoraux pour lesquels le Syndicat de l'AFP et la Commune de Vallorcine seront sollicités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Le Président convie l'Assemblée à partager un moment de convivialité.

**A Vallorcine, le 11 décembre 2017**

**Le Président, Michel ZANNONI**